



Département du Rhône  
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

En exercice : 14  
Présents : 14  
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT-TROIS**  
Le **VINGT-ET-UN DECEMBRE**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : **15 décembre 2023**

**Etaient présents** : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Jean-François POISSON, Bernard CHAVEROT, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

**Secrétaire de séance** : Régis COQUET.

2023-83

**Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine – Approbation du rapport d'activités 2022.**

**Monsieur Bernard BOUCHET, conseiller municipal, expose :**

**Vu** les articles L2224-5 et D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Bernard BOUCHET présente au Conseil municipal le rapport d'activités 2022 du Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine. Il rappelle notamment que les actions conduites par le comité de pilotage du syndicat répondent à un objectif de gestion des ressources en eau. Par ailleurs, les mesures mises en œuvre pour lutter contre la renouée du Japon ont permis de réduire de 10 % sa prolifération. En outre, la tenue annuelle de la guinguette de l'eau permet d'impliquer la population en proposant diverses animations de sensibilisation autour des enjeux de l'eau.

Monsieur Bernard CHAVEROT, conseiller municipal, rappelle que le syndicat a mené à son terme des réalisations d'envergure avec la construction de deux barrages, l'un à l'Arbresle et l'autre, à Saint-Romain-de-Popey.

**Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activités 2022 du Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme au registre**

**Le Maire,**

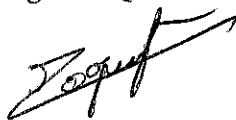
**Michel GOUGET**



Accusé de réception en préfecture  
069-216901397-20231221-DE2023-83-DE  
Date de télétransmission : 28/12/2023  
Date de réception préfecture : 28/12/2023

**Le secrétaire de séance,**

**Régis COQUET**



Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Mairie de Montrottier – Tel 04 74 70 13 07 - Fax 04 74 70 20 39

Email : [mairie@montrottier.fr](mailto:mairie@montrottier.fr)

Accusé de réception en préfecture  
069-216901397-20231221-DE2023-83-DE  
Date de télétransmission : 28/12/2023  
Date de réception préfecture : 28/12/2023